

CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS

COMMENT PRÉSERVER VOTRE FERTILITÉ

avant de commencer
vos traitements
contre le cancer



Québec 

Vous souffrez d'un cancer et souhaitez conserver vos possibilités d'avoir des enfants un jour?

Voici ce que vous devez savoir.

| | |
|---|----------|
| Quelles sont les conséquences des traitements pour le cancer sur ma fertilité? | 3 |
| Comment préserver ma fertilité malgré mes traitements? | 3 |
| Comment procède-t-on au prélèvement d'ovules?..... | 4 |
| Où seront conservés les ovules et embryons? | 4 |
| Quels frais dois-je prévoir? | 5 |
| Combien de temps les ovules et les embryons peuvent-ils demeurer congelés? | 6 |
| Comment induire une grossesse avec des ovules ou embryons congelés? | 6 |
| Puis-je tenter d'avoir une grossesse naturellement, sans utiliser mes ovules ou embryons congelés?..... | 6 |
| Légalement, qui est propriétaire des ovules et des embryons congelés?..... | 7 |
| L'enfant qui naît d'un parent survivant du cancer a-t-il plus de risques de développer un cancer?..... | 7 |
| Comment obtenir un rendez-vous avec un médecin spécialiste en fertilité? | 8 |

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DES TRAITEMENTS POUR LE CANCER SUR MA FERTILITÉ?

La chimiothérapie, certaines chirurgies et la radiothérapie risquent de diminuer votre fertilité (votre capacité à avoir un enfant). Les effets sur la fertilité peuvent être temporaires ou permanents.

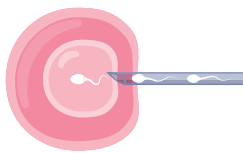
Les possibilités que cela se produise dépendent de votre type de cancer, des traitements que vous recevez, de votre âge et de votre potentiel de fertilité avant le début des traitements.

COMMENT PRÉSERVER MA FERTILITÉ MALGRÉ MES TRAITEMENTS?

Différentes options pourraient permettre de préserver votre fertilité :



La congélation d'ovules



La congélation d'embryons (ovules fécondés)



Une autre solution jugée adéquate par votre médecin

Le spécialiste en fertilité et procréation assistée pourra vous expliquer les options en détail et vous guider vers celle qui vous convient le mieux. La solution dépendra de votre âge, de votre situation de santé globale et du stade de votre cancer.



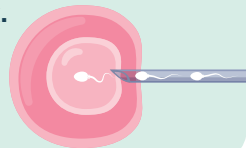
La congélation d'ovules est l'option de préservation la plus souvent recommandée.

COMMENT PROCÈDE-T-ON AU PRÉLÈVEMENT D'OVULES?

- 1 Votre clinique fera d'abord un bilan infectieux (hépatites B et C, VIH et syphilis). C'est la procédure habituelle. Elle est **sans frais**.
- 2 Un traitement de stimulation hormonale sera ensuite entrepris. Cette stimulation hormonale consiste à vous faire des injections tous les jours pour stimuler la croissance de follicules dans les ovaires (chaque follicule contient un ovule). Vous devrez venir à la clinique de fertilité pour faire une échographie vaginale et des prises de sang **tous les deux à trois jours** pendant une dizaine de jours.
- 3 Enfin, vous subirez une intervention chirurgicale mineure pour aller prélever les follicules. L'intervention se fera dans un centre de procréation assistée à Montréal ou Québec sous anesthésie locale et sédation. Cette intervention prend environ **15 minutes**. Elle est assumée par la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ); vous n'avez pas à la payer.

On tente habituellement de prélever une dizaine d'ovules. Toutefois, votre âge, le type et le stade de votre cancer ainsi que votre fertilité de base peuvent affecter le nombre d'ovules matures qu'on pourra prélever.

Si le médecin a plutôt prévu de congeler des embryons, les ovules prélevés seront fécondés tout de suite dans un laboratoire à l'aide du sperme de la personne de votre choix. Cela permettra de créer un ou des embryons (un bébé dans la toute première phase du développement).



OÙ SERONT CONSERVÉS LES OVULES ET EMBRYONS?

L'entreposage se fait généralement au centre de procréation assistée où le prélèvement a eu lieu. Les ovules et embryons peuvent être conservés pendant de nombreuses années sans que cela affecte leur qualité. Vous pouvez changer de clinique si par exemple vous déménagez.

QUELS FRAIS DOIS-JE PRÉVOIR?

Les frais de congélation d'ovules ou d'embryons pour les femmes ayant un cancer sont couverts par le Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ) selon le projet de loi 73, *Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée*.

Cependant, les frais des médicaments pour stimuler les ovaires à produire des ovules varient selon votre régime d'assurance médicament.

- **Si vous avez une assurance privée, vous devrez payer la portion non couverte par votre assurance.**
- **Si vous êtes inscrite à la RAMQ pour vos médicaments, les frais sont couverts moyennant une franchise.**

La conservation d'ovules ou d'embryons est couverte par la RAMQ pendant les cinq premières années de conservation ou jusqu'à l'âge de 25 ans (le plus tardivement des deux).

PAR EXEMPLE :

si la patiente a 17 ans, la congélation sera assumée par la RAMQ jusqu'à ses 25 ans. Si la patiente a 23 ans, la congélation sera assumée jusqu'à ses 28 ans (cinq ans).

Par la suite, la patiente devra elle-même défrayer les frais annuels d'entreposage.

Au moment où vous déciderez d'utiliser vos ovules ou embryons congelés pour vivre une grossesse, des coûts seront probablement associés aux options de procréation médicalement assistée. Il vous appartiendra de vérifier ce qu'il en est.



COMBIEN DE TEMPS LES OVULES ET LES EMBRYONS PEUVENT-ILS DEMEURER CONGELÉS?

Ils restent toujours « bons », peu importe le nombre d'années de congélation. La durée de conservation n'a aucun impact sur la possibilité ou la qualité d'une grossesse.

Pendant, les lignes directrices et les experts en fertilité recommandent aux femmes de fonder leur famille avant la quarantaine, car les risques de complications augmentent après l'âge de 40 ans.



COMMENT INDUIRE UNE GROSSESSE AVEC DES OVULES OU EMBRYONS CONGELÉS?

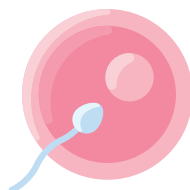
Vos ovules pourront être fécondés **dans le futur** avec le sperme de la personne de votre choix (ou avec le sperme d'un donneur anonyme) grâce à la procréation médicalement assistée.

Pour les embryons congelés, la procréation médicalement assistée est aussi nécessaire afin de donner vie à un enfant.



PUIS-JE TENTER D'AVOIR UNE GROSSESSE NATURELLEMENT, SANS UTILISER MES OVULES OU EMBRYONS CONGELÉS?

Si votre cycle menstruel régulier reprend après la fin de vos traitements, vous pouvez tenter de concevoir un enfant naturellement.



Si vous n'êtes toujours pas enceinte après six (6) mois d'essai, voyez un spécialiste en fertilité afin d'avoir une évaluation complète de votre potentiel de fertilité. Il pourra discuter avec vous des options pour vous aider à devenir enceinte. Cela peut ou non inclure l'utilisation de vos ovules ou embryons congelés, le cas échéant.

Si vos règles sont irrégulières ou absentes après vos traitements contre le cancer, consultez d'emblée un spécialiste en fertilité.

LÉGALEMENT, QUI EST PROPRIÉTAIRE DES OVULES ET DES EMBRYONS CONGELÉS?

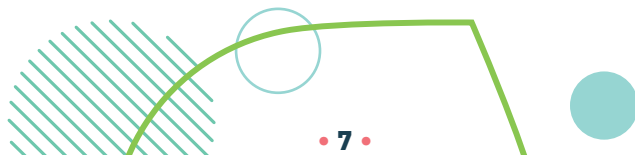
Les ovules congelés demeurent la propriété de la femme.

Les embryons congelés sont la propriété conjointe des deux partenaires; leur utilisation nécessite donc le consentement des deux personnes. S'ils ont été fécondés avec du sperme d'un donneur anonyme, les embryons appartiennent à la femme.

L'ENFANT QUI NAÎT D'UN PARENT SURVIVANT DU CANCER A-T-IL PLUS DE RISQUES DE DÉVELOPPER UN CANCER?

Actuellement, il n'existe pas de données scientifiques indiquant que les enfants nés de parents survivants du cancer ont plus de risques de développer un cancer que les autres enfants.

Cependant, les enfants ayant un parent atteint d'un cancer héréditaire peuvent présenter plus de risques de développer ce même type de cancer.



COMMENT OBTENIR UN RENDEZ-VOUS AVEC UN MÉDECIN SPÉCIALISTE EN FERTILITÉ?

Demandez à votre chirurgien ou votre oncologue de faire une requête de consultation auprès de nos spécialistes en fertilité. Vous pouvez aussi communiquer avec le Centre de procréation assistée – clinique de fertilité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au **819 346-1110, poste 14723**.

La prise en charge par l'équipe de fertilité va prioritairement aux patientes atteintes d'un cancer.



Rédaction

Hélène Marceau, infirmière-pivot (IPO) pour les cancers gynécologiques

Collaboration

Dre Belina Carranza-Mamane, spécialiste en endocrinologie gynécologique de la reproduction et infertilité, directrice médicale du Centre de procréation assistée – clinique de fertilité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Dre Marie-Hélène Pesant, spécialiste en endocrinologie et métabolisme, surspécialisation en endocrinologie de la reproduction

Isabelle V. Gagnon et Mathilde Roy-Boisclair, infirmières

Révision et mise en page

Service des communications

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, 2021

santeestrie.qc.ca | Novembre 2021 | 4-6-11155

Site Web suggéré : fertionco.ch/fr/accueil/

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec

